



Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2019_021

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement

Séance du vendredi 07 juin 2019

Date de la convocation: 28/05/2019

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Francis SARTRE, Jean-Louis VAYSSIER

Représentés :

Excusés : Charles ARIENTE, Suzanne BADAROUX, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, René CONFORT, André CONSTAND, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Pierre MOREL A L HUISSIER, Jean-Paul POURQUIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents : Josette BOULET, Eve BREZET, Jean-Pierre DELTOUR, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Bernard PINOT

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 9 heures 30, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018:

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -42 624.99 €**

Le Conseil Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15 050.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-42 624.99
Résultat cumulé au 31/12/2018	-42 624.99
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2018	-42 624.99
	-42 624.99

Fait et délibéré à MONTRODAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

A Montrodat, le 07 juin 2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 / 06 / 20 19
et publié ou notifié
le 14 / 06 / 20 19



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 13/06/2019
048-200078343-20190607-DE_2019_021-DE